

Date: Le mardi 4 mai 1999 - n° 25

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

De consentement pour déroger à l'article 286 du Règlement, l'Assemblée dispense la commission plénière de tenir une séance pour l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Pinard, vice-président, dépose les rapports des commissions permanentes qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 1999-2000 :

- Le rapport de la Commission des institutions; (Dépôt n° 262-19990504)
- Le rapport de la Commission des finances publiques; (Dépôt n° 263-19990504)
 - Le rapport de la Commission des affaires sociales; (Dépôt n° 264-19990504)
- Le rapport de la Commission de l'économie et du travail; (Dépôt n° 265-19990504)
- Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation; (Dépôt n° 266-19990504)
- Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire; (Dépôt n° 267-19990504)
- Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement; (Dépôt n° 268-19990504)

- Le rapport de la Commission de l'éducation;

(Dépôt n° 269-19990504)

- Le rapport de la Commission de la culture.

(Dépôt n° 270-19990504)

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 288 du Règlement, l'Assemblée entreprend immédiatement le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 1999-2000.

Avant que le débat ne s'engage, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée, à la suite d'une réunion avec les leaders des groupes parlementaires, de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint: cinq minutes sont accordées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 1999-2000.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 12 heures.

Ce débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions de censure et sur la motion du ministre des Finances présentée à la fin du discours sur le budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 1999-2000 sont mis aux voix. Des votes par appel nominal sont exigés sur ces rapports regroupés ainsi que sur le projet de loi n° 40, Loi n° 3 sur les crédits, 1999-2000, qui fait suite à ce débat.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, ces votes sont reportés à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 09, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

4 mai 1999

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Landry, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 21 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions
législatives d'ordre fiscal.

La motion est adoptée.

M. Rochon, ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie,
propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 33 Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

La motion est adoptée.

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi
suivant :

n° 31 Loi modifiant le Code de procédure civile.

4 mai 1999

La motion est adoptée.

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 34 Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'état civil.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. le Président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 4 mai 1999.

(Dépôt n° 271-19990504)

Puis, conformément à l'article 97.1 du Règlement, M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 5 mai 1999, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 272-19990504)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dépose :

Copie d'un document de travail de la Direction de l'architecture et de l'infrastructure technologique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, préparé en mars 1998, concernant l'infrastructure détaillée des postes de travail d'appoint.

4 mai 1999

(Dépôt n° 273-19990504)

Copie d'un document de travail de la Direction de l'architecture et de l'infrastructure technologique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, préparé en mars 1998, concernant l'ébauche de l'architecture de l'environnement des guichets libre-service.

(Dépôt n° 274-19990504))

M. le Président rend la directive suivante eu égard à une demande adressée par le leader de l'opposition officielle, le jeudi 29 avril 1999. Par cette demande, le leader soulève l'interrogation suivante : lorsqu'un ministre donne une seule réponse différée à la suite d'une question principale et d'une question complémentaire portant sur le même sujet, mais provenant de deux députés différents, est-ce que chacun des deux députés a droit ensuite à une question complémentaire?

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

L'article 80 du Règlement qui traite des réponses différées ne fait aucune distinction entre les questions principales et les questions complémentaires. Un ministre peut donc prendre avis autant d'une question complémentaire que d'une question principale. Ainsi, dès qu'un ministre prend avis d'une question, qu'il s'agisse d'une question principale ou d'une question complémentaire, sa réponse donnera ouverture à autant de questions complémentaires qu'il y aura de députés visés par la réponse.

Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés, lors des affaires prioritaires de la séance de ce jour, sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 1999-2000 et sur le projet de loi de crédits qui fait suite à ce débat.

Est d'abord tenu le vote sur les rapports regroupés des commissions. Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 15 en annexe)

Pour: **64** Contre: **40** Abstention: **0**

4 mai 1999

Puis est tenu le vote sur la motion présentée par M. Landry, ministre des Finances, proposant la présentation, l'adoption du principe et l'adoption du projet de loi n° 40, Loi n° 3 sur les crédits, 1999-2000.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 16 en annexe)

Pour: **64** Contre: **40** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 40 est adopté.

Motions sans préavis

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale, en cette Semaine nationale de la santé mentale, souligne l'importance de la promotion de la santé mentale qui vise à sensibiliser la population québécoise à cette problématique.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Arseneau, ministre délégué au Tourisme, propose :

QUE les membres de l'Assemblée nationale se joignent à moi pour souligner la Semaine nationale du tourisme, qui a lieu du 2 au 8 mai, et reconnaissent le dynamisme ainsi que le professionnalisme des gens qui y travaillent et contribuent de façon exceptionnelle au rayonnement du Québec, tant auprès des touristes d'ici que ceux d'ailleurs.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

4 mai 1999

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'éducation physique et du Sport étudiant.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail puis procédera à l'audition du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, conformément à la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 5 mai 1999, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Lamquin-Éthier (Bourassa). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Parti québécois qu'il prenne sans délai toutes les mesures nécessaires afin de régler les problèmes urgents, à court, moyen et long terme, concernant les pénuries de personnel médical dans toutes les régions du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

4 mai 1999

Adoption du principe

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 25, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 25 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 25 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 8, Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 8 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 8 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur le régime des eaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 15 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 15 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

4 mai 1999

À 17 h 06, M. Bissonnet, vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant les frais pour les services éducatifs dans les écoles publiques du Québec;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Leblanc (Beauce-Sud) à M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, concernant un contrat avec le bureau de la Statistique du Québec;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, concernant l'appel d'offres pour les guichets multiservices.

À 18 h 42, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 mai 1999, à 10 heures.

4 mai 1999

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

4 mai 1999

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 1999-2000 :

(Vote n° 15)

POUR - 64

Arseneau	Boulerice	Gendron	Morin
Barbeau	Boulianne	Geoffrion	Papineau
Baril	Brassard	Goupil	Paquin
(<i>Arthabaska</i>)	Caron	Harel	Paré
Baril	Carrier-Perreault	Julien	Payne
(<i>Berthier</i>)	Charest	Jutras	Pelletier
Beaudoin	(<i>Rimouski</i>)	Kieffer	(<i>Abitibi-Est</i>)
Beaumier	Côté	Labbé	Perreault
Bédard	(<i>Dubuc</i>)	Lachance	Rioux
Bégin	Côté	Landry	Robert
Bergeron	(<i>La Peltrie</i>)	Laprise	Rochon
Bertrand	Cousineau	Legault	Simard
(<i>Charlevoix</i>)	Désilets	Léger	(<i>Montmorency</i>)
Bertrand	Dion	Lelièvre	St-André
(<i>Portneuf</i>)	Dionne-Marsolais	Lemieux	Trudel
Blanchet	Doyer	Léonard	Vermette
Boisclair	Duguay	Létourneau	
Bouchard	Facal	Marois	
Boucher	Gagnon	Ménard	

CONTRE - 40

Beauchamp	Brodeur	Cusano	Houda-Pepin
Béchar	Chagnon	Delisle	Kelley
Bélanger	Charest	Després	Lafrenière
Benoit	(<i>Sherbrooke</i>)	Dupuis	Lamoureux
Bergman	Chenail	Fournier	Laporte
Bissonnet	Cholette	Gagnon-Tremblay	Leblanc
Bordeleau	Copeman	Gobé	Maciocia

4 mai 1999

MacMillan	Mulcair	Pelletier	Tranchemontagne
Marcoux	Normandeau	(Chapleau)	Whissell
Marsan	Ouimet	Poulin	Williams
Middlemiss	Paradis		

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant la présentation, l'adoption du principe et l'adoption du projet de loi n° 40, Loi n° 3 sur les crédits, 1999-2000 :

(Vote n° 16)

(identique au vote n° 15)